



Ville accessible à tous

Points de réflexion pour bâtir une stratégie de sélection d'un prestataire en vue de la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité

Le tableau ci-dessous reprend, en colonne centrale, les principaux points de vigilance pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de recruter un prestataire de diagnostic d'accessibilité.

La colonne de droite renvoie aux fiches explicatives dans le Cd-Rom Certu « Éléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessibilité » (septembre 2008).

La colonne de gauche renvoie aux documents potentiellement concernés parmi les pièces constitutives d'une consultation dans le cadre du code des marchés publics :

- APC : avis d'appel public à la concurrence ;
- RC : règlement de consultation ;
- AE : acte d'engagement ;
- CCAP : cahier des clauses administratives particulières ;
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières (annexe au CCAP qui définit le contenu de la mission).

Ces éléments gardent un caractère indicatif. Ils pourront être complétés plus tard par d'autres éléments opérationnels.

Doc. concerné	Points de vigilance	Fiches Cd-Rom
En-tête des APC AE CCAP	<ul style="list-style-type: none"> Rappeler le contexte législatif et réglementaire (contraintes calendaires notamment) ainsi que, éventuellement, certaines définitions (ERP, 1ère à 4e catégories...). 	1.1. 3.3.1.
	<ul style="list-style-type: none"> Expliciter le contexte lié à l'objet d'étude (bâtiment ou patrimoine bâti, voiries et espaces publics d'une commune ou d'un EPCL, réseau de TC) : caractéristiques générales (par exemple, date de construction du bâtiment, superficie de la commune, ...), population ou fréquentation, existence d'une CAPH, autres actions lancées par le maître d'ouvrage... 	1.1.3. (CAPH) 5.1.2.
	<ul style="list-style-type: none"> Expliciter le contexte de l'étude elle-même : que s'est-il passé en amont ? Que prévoit-on de faire ensuite à l'aide des résultats ? ... 	3.2. 4.2. Intro. partie 5
	<ul style="list-style-type: none"> Expliciter les objectifs (stratégiques et opérationnels) du maître d'ouvrage, qui peuvent notamment dépasser le simple respect des obligations réglementaires. 	1.2. 2.1. et 2.2. 3.2. 4.1.1.
RC	<ul style="list-style-type: none"> Désigner les personnes ressources et partenaires à associer, signaler les autres démarches connues sur le territoire (autres diagnostics, notamment) à articuler avec le diagnostic qui fait l'objet du cahier des charges. 	2.1.2. 3.3.2. et 3.3.3. 4.3.1. et 4.3.2.
AE CCAP CCTP	<ul style="list-style-type: none"> Détailler les étapes attendues : 3 au minimum (état d'accessibilité, scénarios d'amélioration, chiffrage), avec la possibilité d'en ajouter (par exemple, test de la méthodologie, élaboration d'une base de donnée ou d'un tableau de bord,...). Penser notamment à préciser les temps souhaités d'échange avec les différents acteurs. <p>NB : parmi les étapes de la prestation, on appelle « phases techniques » celles qui doivent nécessairement être validées par le maître d'ouvrage avant que la prestation ne se poursuive. Le nombre et la nature des étapes définies comme phases techniques dépendent des intentions et des compétences du maître d'ouvrage qui doit donc prévoir en amont de valider les étapes qui lui paraissent sensibles, et donc de se donner les moyens de pouvoir le faire.</p>	3.1.1. 4.2. Intro. partie 5
	<ul style="list-style-type: none"> Donner les délais à tenir (en renvoyant au contexte, aux objectifs du maître d'ouvrage et aux contraintes calendaires réglementaires portant sur les différents diagnostics d'accessibilité qui doivent être menés sur le territoire et qui doivent s'articuler - en amont ou en aval - avec le diagnostic faisant l'objet du cahier des charges). 	3.3.1. et 3.3.3.

CCAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Décrire l'organisation humaine choisie. Définir notamment la composition et les rôles respectifs des éventuels comités, ainsi que les droits <u>et</u> devoirs de chaque acteur du projet (ou « règles du jeu »). Préciser le nom et la fonction des interlocuteurs du futur prestataire, ainsi que leurs rôles respectifs dans le projet. 	4.3. 4.4.
CCAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Préciser les documents fournis par le maître d'ouvrage. 	5.1.2.
CCTP	<ul style="list-style-type: none"> ● Préciser les réunions à prévoir (réunions publiques, concertation avec les usagers, réunion technique, comité de pilotage...) : à quel moment ? Pour présenter quoi ? A quels acteurs du projet (important pour adapter le contenu au niveau de compétence et aux centres d'intérêt des participants) ? Devant quels publics handicapés éventuels ? 	4.2. 4.3.3. 4.4.1. 5.2.
RC	<ul style="list-style-type: none"> ● Détailler les compétences attendues des prestataires (par exemple, en fonction des prestations attendues : spécialiste des différents types de déficiences et de leurs conséquences, spécialiste de l'accessibilité, maître d'œuvre, économiste, programmiste, ...). 	3.1.2.
CCTP	<ul style="list-style-type: none"> ● Préciser les orientations méthodologiques pour la phase d'état des lieux (orientations obtenues en fin de phase amont - réalisée en régie ou par un autre prestataire - et validées par le maître d'ouvrage) ou, à défaut, demander un positionnement de la part du prestataire dans une note méthodologique. Penser notamment à détailler (ou faire détailler) : <ul style="list-style-type: none"> ○ les enjeux spécifiques à l'objet d'étude devant être pris en compte, les contraintes et opportunités particulières, ... ; ○ l'analyse du fonctionnement de l'objet d'étude ; ○ le périmètre de l'étude (voir le tableau joint en annexe ci-dessous pour les différents niveaux à préciser) ; ○ les publics cibles ; ○ la grille d'analyse ; ○ les critères et indicateurs de hiérarchisation des dysfonctionnements observés ; ○ ... 	5.1. 5.2.

CCTP	<ul style="list-style-type: none"> ● Expliciter les différents types de solutions attendues (techniques et architecturales, fonctionnelles et organisationnelles, comportementales et humaines,...). 	3.1.1. 5.3.
CCTP	<ul style="list-style-type: none"> ● Indiquer le type de synthèse souhaitée en fonction des objectifs du maître d'ouvrage (différents scénarios avec comparaison avantages / inconvénients par exemple). 	5.2.4 5.2.5. 5.2.10 5.4.
CCAP CCTP	<ul style="list-style-type: none"> ● Détailler la nature et le contenu des rendus attendus : quel(s) niveau(x) de synthèse pour quel(s) interlocuteur(s) et quel(s) usage(s) ? Photos, cartographies, schémas, indicateurs, outils pour le suivi... 	5.2.5.

	ERP	Voirie / Espaces publics	Système de TC
Grand angle	Quels bâtiments ?	Quelles rues et quels espaces publics ?	Quelles lignes ?
Intermédiaire	Quelles limites (inclut-on les abords, les accès en TC, ...?) ?	Quelles limites entre espaces publics et abords d'ERP ?	Quelles limites (intègre-t-on les points d'arrêt, leurs abords proches, ...?) ?
Focus	Quelles parties recevant du public dans les bâtiments ?	Quel niveau de précision (mesure-t-on la pente tous les mètres ? relève-t-on la largeur de chaque trou ?) ?	Quels points d'arrêt et avec quel(s) niveau(x) de précision ?

Annexe : Différents niveaux de périmètre d'étude à préciser en fonction de l'objet de diagnostic